

**Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION**

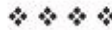
**DELIBERATION BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE du mardi 04 avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 04 avril, le Bureau communautaire de Guingamp-Paimpol Agglomération dûment convoqué, par M. Vincent LE MEAUX Président, s'est assemblé, à 10 heures, salle Georges Rumen, siège à Guingamp sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX.

Etaient présents :

LE MEAUX Vincent ; GUILLOU Claudine ; LE GOFF Philippe ; LE MOIGNE Yvon ; CONNAN Josette ; GUILLOU Rémy ; PUILLANDRE Elisabeth ; LE GAOUYAT Samuel ; PRIGENT Christian ; LE BARS Yannick ; PARISCOAT Dominique ; GIUNTINI Jean-Pierre ; VIBERT Richard ; BILLAUX Béatrice ; CONNAN Guy ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; JOBIC Cyril ; LE GOFF Yannick ; LINTANF Joseph ; RANNOU Hervé ; Marie-Thérèse SCOLAN.

Absents excusés : CLEC'H Vincent ; LOZAC'H Claude ; CHAPPE Fanny.



DELBU2023-04-021

Mobilité et formation professionnelles - Modification du tableau des effectifs : Pôle transition écologique : direction aménagement - assistant administratif urbanisme

Créations de postes permanents liées aux mobilités internes/externes, à la nomination de lauréats de concours et aux besoins des services :

Assistant administratif urbanisme - prolongation du contrat

En avril 2021 un agent a été recruté en CDD dans le cadre d'un renfort administratif en lien avec l'élaboration du PLUi. Suite à l'arrêt du PLUi, il est prévu de lui confier de nouvelles missions en lien avec les services urbanisme principalement :

- Accueil physique et téléphonique, Gestion du courrier ; Edition de plans (cadastre, SIG, PLU) ; Assistance administrative en lien avec la phase administrative du PLUi et son approbation ; Organisation des réunions et rencontres, gestion de l'agenda et prise de Rendez-vous, formalisation des compte-rendu et diffusion ; Instruction des DIA portant sur les zones économiques ; Assistance en lien avec l'ensemble des dossiers liés à l'exercice de la compétence urbanisme sur le territoire de la communauté d'agglomération ; Assiste le chef de service dans la préparation budgétaire et suit l'exécution du budget ; Appui dans l'exécution des marchés

Compte tenu de la permanence du besoin sur les missions confiées, il est proposé à compter du 1^{er} mai 2023 :

* de créer un poste à temps complet d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal 2^e cl ou adjoint administratif principal 1^e cl.

Le tableau des effectifs joint au compte administratif précisera le grade de l'agent recruté.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu la délibération DEL2020-07-235 du Conseil d'Agglomération, en date du 16 juillet 2020, relative à la délégation de pouvoir du Conseil au Bureau pour modifier le tableau des effectifs ;

Au vu de ces éléments, les membres du Bureau communautaire, à l'unanimité décident :

- De valider la création d'un poste à temps complet d'adjoint administratif ou d'adjoint administratif principal 2^e cl ou adjoint administratif principal 1^e cl ;
- De confirmer que les crédits votés au budget permettent la création de ce poste.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme,

Le Président,
Vincent LE MEAUX

